

# CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT INTERNE 2024-2025

## DISCIPLINE

Il est strictement interdit aux élèves :

- De manger et boire dans les locaux
- D'utiliser leur téléphone portable pendant les cours (toute prise de photo ou vidéo devra être approuvée par les professeurs)
- De porter des chaussures d'extérieur qui ne sont pas autorisées dans la salle de danse. Seul les baskets indoor à semelles claires sont autorisées (toutes les chaussures à semelles foncées même non marquées sont interdites).
- De perturber le cours
- D'utiliser toutes sorte de violences (verbale et/ou physique) envers un autre élève et enseignant
- D'emporter du matériel appartenant à l'école
- De dégrader les locaux (y compris sanitaires ou vestiaires)
- De fumer dans l'ensemble du bâtiment
- D'amener leur trottinette, rollers, ... à l'intérieur du bâtiment (ils doivent rester à l'extérieur)

Il est strictement interdit aux élèves mineurs :

- D'entrer dans les salles de gym sans la présence d'un responsable (ayant la majorité) et doivent être surveillés.

**Merci de respecter la propreté des locaux et le matériel mis à disposition.**

## SANCTION

Tout agissement considéré comme fautif par le comité pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement par un des membres du comité
- Blâme
- Exclusion définitive de l'école

## ABSENCES OU ARRÊT

Chaque absence devra être justifiée par l'élève. Seules les absences sur blessure de long terme pourront entraîner un remboursement au prorata des frais d'inscription. Les abandons ou renvoi des élèves n'entraîneront pas de remboursement. Chaque année commencée est due dans son intégralité.

L'école se réserve le droit d'annuler un cours s'il y a moins de 3 élèves en raison d'absences.



## ABSENCES DES PROFESSEURS

Pour des raisons privées ou professionnelles, un professeur peut être absent sur une ou plusieurs séances. L'école s'engage à trouver un remplaçant dans les meilleurs délais ou d'informer les élèves / parents d'une éventuelle annulation.

## RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION

L'association ne couvre pas les risques de maladie et d'accident, chaque élève doit être assuré personnellement. La responsabilité de l'association n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents et/ou blessures causés ou subis lors des cours ou durant les spectacles ainsi que pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux. Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires (sacs à main, bijoux, argent, téléphones, etc.).

## DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal, la direction se réserve le droit d'utiliser les images photographiques ou filmées en cours ou durant les spectacles pour sa communication. Il n'en sera pas fait d'usage commercial.

## ACCÈS AUX COURS

Une tenue correcte ainsi qu'un comportement respectueux envers chacun est exigé dans l'enceinte de l'école. L'école de danse n'est pas une aire de jeux, veuillez rester calme aussi bien dans les cours que dans les couloirs et dans les vestiaires.

Les téléphones portables doivent être sous silencieux pendant les cours.

Un élève peut se voir refuser l'accès au cours pour les raisons suivantes : comportement inadéquat, non-respect du règlement de l'école ou arrivées tardives successives sans motif valable.

## AUDITEURS

Afin de ne pas perturber les cours, il est demandé de ne pas rentrer dans la salle pendant le cours. Les personnes désirant regarder un cours sont priées de s'annoncer au préalable et d'assister à l'entièreté du cours.

Je certifie que je suis en bonne santé et apte à la pratique du sport.

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école

Fait le ..... à .....

Signature de l'élève : .....

Signature du responsable légal (si différent) : .....